



GUIDE DU CANDIDAT

Préparation aux examens d'admission à la profession pour
les échographistes généralistes, cardiaques et vasculaires

Table des matières

1. But du Guide du candidat	2
2. Définition des titres de compétences d'Échographie Canada	2
3. Description des examens	3
4. Admissibilité aux examens	3
4.1 Candidats diplômés d'un programme canadien d'échographie accrédité	3
4.2 Candidats suivant la voie alternative	4
4.3 Nombre de tentatives d'examen et période d'admissibilité	6
5. Présenter une demande aux examens de certification.....	6
5.1 Frais et dates d'examen	6
5.2 S'inscrire (présenter une demande) aux examens.....	7
5.3 Approbation de la demande d'examen et avis.....	9
5.4 Choix de langue pour les examens	9
6. Accommodements pour les examens.....	10
7. Notation des examens.	11
8. Se préparer aux examens d'Échographie Canada.....	12
8.1 Plans d'examen et Profils de compétences nationaux	12
8.2 Tutoriel de la plateforme d'examen	12
8.3 Examens de pratique	12
9. Retrait de l'examen et remboursements.....	12
10. Notification des résultats d'examen.....	12
11. Communication des résultats des examens aux programmes accrédités	13
12. Appel des résultats d'examen	13
13. Inscription à d'Échographie Canada et renouvellement.....	14
14. Lignes directrices de la pratique professionnelle.....	15
15. Confidentialité et sécurité des examens/actes malhonnêtes.....	15
16. Coordonnées de la personne-ressource	16

1. But du Guide du candidat

Ce guide renseignera les candidats sur l'admissibilité aux examens, le processus de candidature, l'administration, la prestation et la notation des examens, ainsi que la préparation recommandée. Le guide s'adresse à tous les candidats à l'examen : étudiants ou diplômés des programmes canadiens accrédités et candidats suivant la voie alternative.

Les candidats doivent examiner ces informations avant la ou les dates d'examen(s). Ils doivent étudier la section 15 : « Confidentialité et sécurité des examens/actes malhonnêtes » et acceptez les modalités la déclaration d'entente du candidat avant de commencer chaque examen.

Les candidats doivent également consulter les annexes pertinentes pour le mode de prestation de leurs examens. Pour les examens administrés au moyen de la surveillance à distance, voir l'annexe A – Surveillance à distance et pour les examens administrés dans un centre d'examen en personne, voir l'annexe B – Centre d'examen en personne.

2. Définition des titres de compétences d'Échographie Canada

Échographie Canada a établi des exigences que candidats à l'inscription doivent respecter pour obtenir les titres de compétences d'Échographie Canada. Ces exigences sont les suivantes :

- Preuve de réussite d'un programme de formation en échographie médicale diagnostique accréditée¹ ou d'un programme essentiellement similaire à un programme de formation en échographie accrédité tel que reconnu par Échographie Canada.
- Réussite de l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ECCC™) pour obtenir les titres de compétences souhaités.
- Réussite des examens fondés sur les connaissances approuvées par Échographie Canada pour obtenir les titres de compétences souhaités.
- Paiement de tous les frais requis.

¹ Un programme de formation accrédité par Agrément Canada, en vigueur au moment de l'obtention du diplôme.

Les échographistes qui présentent une demande de certification auprès d'Échographie Canada peuvent recevoir des titres de compétences dans les spécialités suivantes :

- CRGS® Échographiste généraliste canadien autorisé
- CRCS® Échographiste cardiaque canadien autorisé
- CRVS® Échographiste vasculaire canadien autorisé

Pour soutenir ces exigences, Échographie Canada a établi des examens nationaux d'admission à la profession pour s'assurer que les personnes inscrites à Échographie Canada respectent les normes techniques, éthiques et professionnelles attendues d'un échographiste. Pour obtenir un titre de compétence, les candidats doivent réussir deux examens (examen de base et examen spécifique aux titres de compétences). Au Canada, les titres de compétences d'Échographie Canada sont très respectés et exigés par de nombreux employeurs. Dans les provinces réglementées, il peut être nécessaire de réussir les examens de certification d'Échographie Canada pour obtenir un permis d'exercice. Vous trouverez davantage de renseignements sur les [examens d'admission à la profession](#) pour chaque titre de compétence sur le site Web d'Échographie Canada.

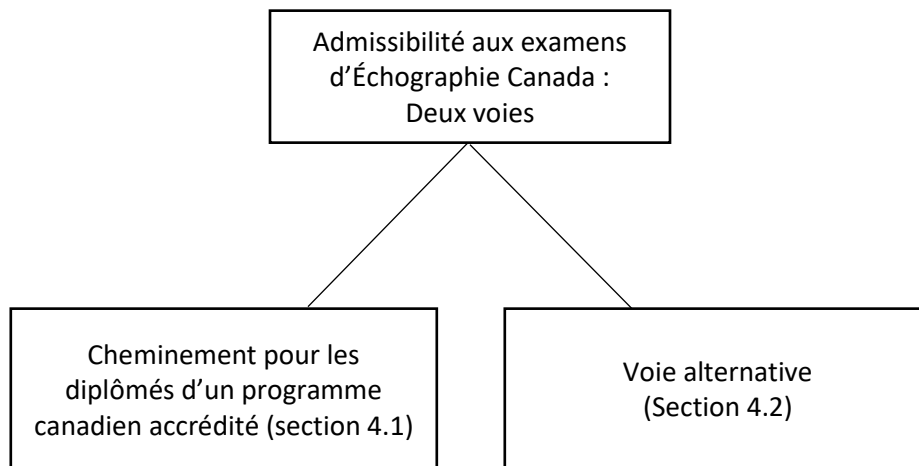
3. Description des examens

Les examens d'Échographie Canada se font sur un ordinateur, soit en ligne avec surveillance à distance en direct par ProctorU (qui fait partie de l'organisation Meazure Learning), soit en ligne dans des installations sécurisées et surveillés sous contrat avec Meazure Learning (Yardstick Assessment Strategies, administrateur d'examen sous contrat).

- Les examens comprennent seulement des questions à choix multiple, et bon nombre de questions comprennent des images ou des clips vidéo
- Les candidats peuvent faire l'examen à leur propre rythme (sous réserve de la limite de temps générale) avec la possibilité de répondre aux questions, de sauter des questions, de marquer les questions pour les réviser plus tard et de modifier les réponses jusqu'au moment de rendre l'examen.
- Les candidats doivent être prêts à lire et à répondre à une question d'examen dans un délai d'une (1) minute.
- Les documents de référence et les aides sont interdits pendant l'examen.
- La plateforme d'examen comprend une calculatrice intégrée et l'utilisation de celle-ci est permise.

4. Admissibilité aux examens

Il existe deux voies par lesquelles un candidat peut être considéré comme admissible aux examens d'Échographie Canada : la voie pour les diplômés d'un programme canadien accrédité ou la voie alternative. Veuillez consulter les renseignements présentés aux sections 5.1 ou 5.2 pour connaître les critères d'admissibilité de chaque cheminement.



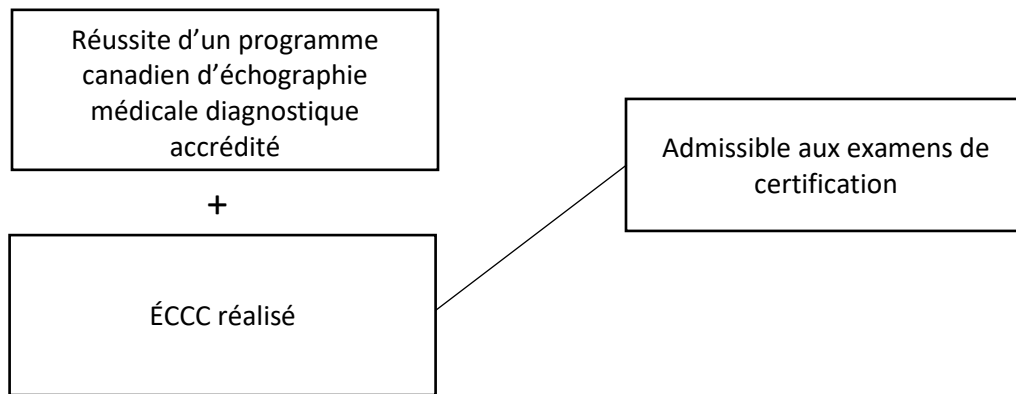
4.1 Candidats diplômés d'un programme canadien d'échographie accrédité

Pour être admissibles aux examens de certification au moyen de cette voie, les candidats doivent avoir réussi un programme d'échographie médicale diagnostique accrédité au Canada, conformément à la [Politique sur l'admissibilité d'un programme d'échographie agréé](#). Pour savoir si un programme d'études est accrédité, visitez la page [Programmes d'études](#) du site Web de d'Échographie Canada et la page [liste des programmes agréés](#) d'Accréditation Canada. Remarque : Un programme DOIT être « accrédité » ou « accrédité avec condition » pour que les diplômés soient admissibles aux examens d'Échographie Canada.

Les candidats doivent avoir réussi l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ECCC™) pour les titres de compétences correspondant aux examens sélectionnés dans la demande. L'ÉCCC™ est réalisée dans le cadre des exigences du programme accrédité.

Le représentant de chaque programme d'études DOIT soumettre des documents directement à Échographie Canada pour confirmer que le demandeur a bien satisfait à toutes les exigences du programme. Cela comprend les pages Confirmation de réussite et Résumé des cas du manuel de L'ÉCCC™ et une lettre dressant la liste de tous les candidats admissibles à chaque examen de certification.

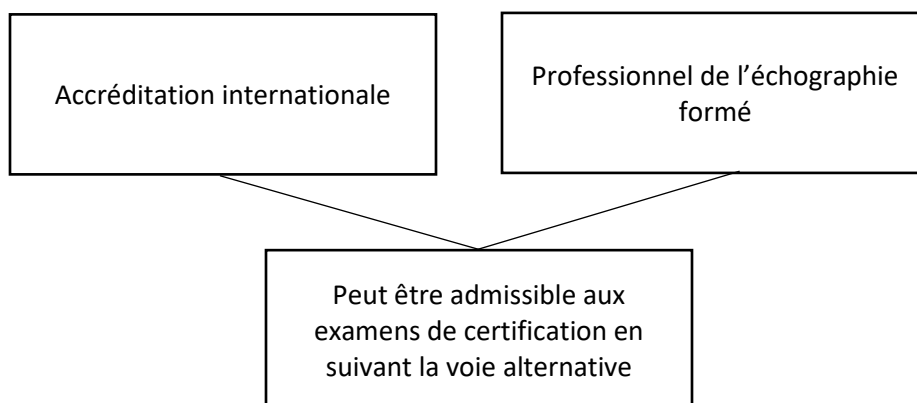
Un étudiant d'un programme accrédité peut présenter une demande pour l'examen de base pendant ses études, avant la fin de son programme et avant d'avoir réalisé l'ECCC. Les programmes d'études détermineront à quel moment les étudiants peuvent passer l'examen de base et DOIVENT fournir la preuve d'admissibilité des étudiants, conformément aux consignes ci-dessus.



Vous trouverez davantage de renseignements sur la page [Candidats d'un programme accrédité](#).

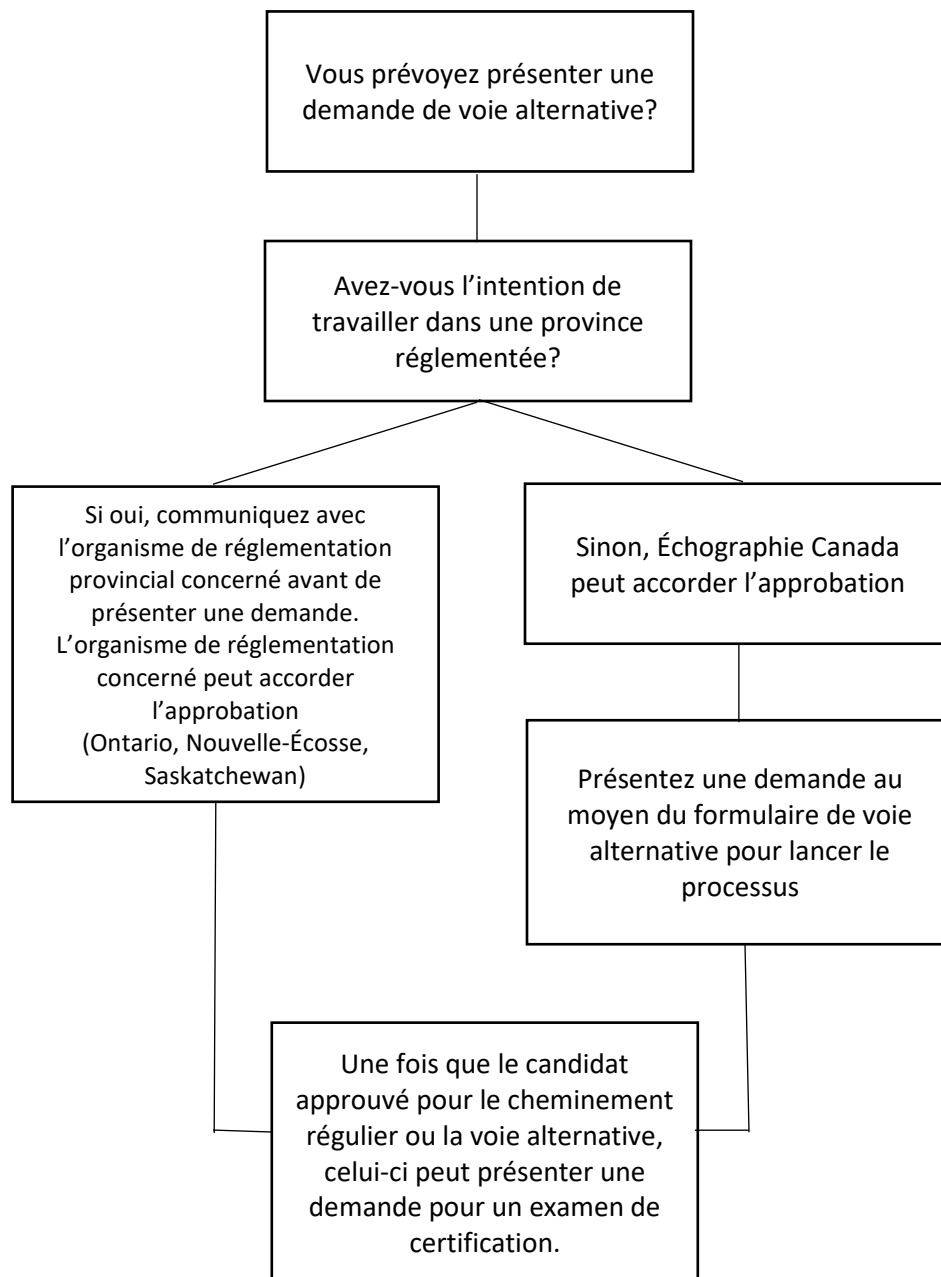
4.2 Candidats suivant la voie alternative

Les demandeurs qui n'ont pas suivi un programme d'échographie diagnostique accrédité au Canada (c.-à-d. des professionnels de l'échographie accrédités ou formés à l'étranger) *peuvent* être admissibles aux examens de certification grâce à la voie alternative, conformément à la [Politique d'admissibilité à la voie alternative](#) (en anglais).



Les candidats doivent être évalués et approuvés en tant que candidats suivant la voie alternative avant d'être jugés admissibles à présenter une demande pour les examens de certification. Les candidats potentiels doivent présenter une demande de voie alternative pour amorcer le processus. Ceux qui prévoient travailler dans une province réglementée devraient communiquer avec l'organisme de réglementation provincial avant de présenter une demande de voie alternative. Une fois l'approbation accordée par Échographie Canada ou l'organisme de réglementation provincial, les candidats peuvent présenter une demande pour les examens de certification.

Remarque : Les candidats suivant la voie alternative qui réussissent le processus d'évaluation peuvent présenter une demande pour les examens de certification pour lesquels ils ont été évalués et approuvés.



Les candidats suivant la voie alternative seront approuvés pour la réalisation de l'Évaluation Canadienne des Compétences Cliniques (ECCC™) seulement s'ils réussissent les examens de certification pertinents.

Vous trouverez davantage de renseignements sur la page [Candidats suivant une voie alternative](#).

4.3 Nombre de tentatives d'examen et période d'admissibilité

Tous les candidats admissibles ont droit à un maximum de quatre (4) tentatives pour réussir chaque examen de certification — une première tentative et trois (3) nouvelles tentatives au cours de leur période d'admissibilité.

Pour les candidats diplômés d'un programme d'échographie accrédité au Canada, tous les examens d'accréditation DOIVENT être réussis dans les cinq (5) ans* suivant la date d'achèvement du programme². De plus, toute demande d'examen présentée plus de 18 mois après la fin du programme doit comprendre l'une des preuves de compétence clinique suivante :

- Preuve documentée et vérifiable indiquant que le candidat a effectué au moins 500 heures de travail dans le domaine du titre de compétence au cours des 12 mois précédents, ou
- la répétition réussie du ECCC™ sur un site d'évaluation externe.

Pour les candidats suivant la voie alternative, tous les examens d'accréditation pertinents ET l'ÉCCC™ associé DOIVENT être réussis dans les cinq (5) ans* de leur dernier exercice clinique ou de la fin de leur formation en échographie.

*Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen de base dans les 5 ans suivant la date d'approbation repasser la version actuelle de l'examen de base.

*Dans les territoires de compétence règlementés, les critères d'admissibilité à l'examen de certification indiqués par un * peuvent être remplacés par les critères d'admissibilité de l'organisme de réglementation provincial. Les candidats en recherche d'un emploi dans un territoire de compétence règlementé qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité décrits ci-dessus doivent consulter l'organisme de réglementation provincial concerné pour obtenir l'approbation pour passer les examens d'Échographie Canada.

² La date de réussite du programme correspond au dernier jour du mois au cours duquel toutes les exigences du programme ont été satisfaites.

5. [Présenter une demande aux examens de certification](#)

5.1 Frais et dates d'examen

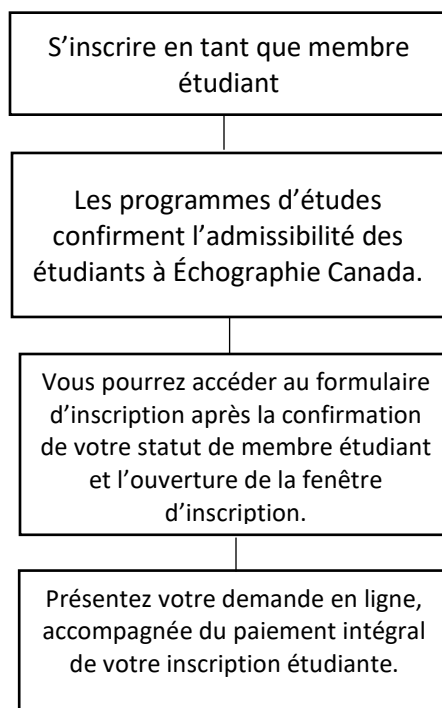
[Les frais d'examen et les dates d'examen](#) à venir, y compris les périodes d'inscription à l'examen, sont publiés sur le site Web d'Échographie Canada. Les frais d'examen sont en dollars canadiens et peuvent être modifiés sans préavis. Remarque : les frais de demande d'examen obligatoire ne sont pas remboursables. Les candidats doivent connaître toutes les dates limites pour la planification des examens. Tous les frais d'examen et de demande sont assujettis à la TVH, comme l'exige la loi.

5.2 S'inscrire (présenter une demande) aux examens

Toutes les demandes pour les examens d'admission à la profession d'Échographie Canada DOIVENT être transmises en ligne et accompagnées du paiement intégral des frais (paiement par carte de crédit seulement). La demande d'examen n'est accessible sur le site Web d'Échographie Canada que pendant les périodes d'inscription à l'examen seulement. La période d'inscription de chaque examen est indiquée sur la page [Dates d'examen](#). Toutes les demandes doivent être présentées avant le dernier jour de la période d'inscription. Les demandes tardives ne seront PAS acceptées.

Pour les candidats diplômés d'un programme canadien d'échographie accrédité :

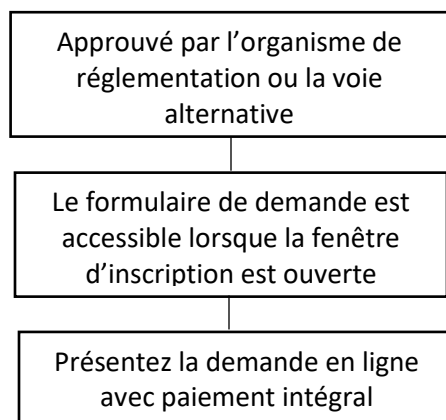
- La demande d'examen en ligne n'est accessible qu'après l'activation du statut de [membre étudiant](#) d'Échographie Canada. Vous pouvez vous inscrire pour devenir membre étudiant au moyen de ce [lien](#). Veuillez remplir tous les champs obligatoires (*), le courriel, l'adresse de résidence et le numéro de téléphone. Une fois l'inscription transmise, le personnel d'Échographie Canada activera le statut de membre étudiant.
- Le représentant de chaque programme d'études doit fournir une liste d'étudiants à Échographie Canada pour confirmer leur statut.
- Une fois l'inscription étudiante activée, une fenêtre d'inscription s'ouvrira. Le formulaire de demande sera accessible sur la page Web des [Candidats](#) d'un programme accrédité, dans la section relative aux formulaires SEULEMENT, lorsque le candidat se connectera au moyen de son inscription étudiante.



Pour les candidats **suivant la voie alternative** :

- La demande d'examen en ligne n'est accessible qu'après l'approbation de l'admissibilité à la voie alternative. La page Web des [Candidats suivant la voie alternative](#) comprend une section sur la réalisation des examens de certification écrits.

- Les candidats doivent téléverser la lettre d’approbation d’un organisme de réglementation provincial *ou* d’Échographie Canada au moment de la demande.



Pour TOUS les candidats (étudiants/diplômés d’un programme ou candidat suivant la voie alternative)

- Toute demande d’accommodements pour les examens (en raison des limites de capacité, d’obligations religieuses ou d’autres obstacles), ainsi que les documents justificatifs requis, DOIT être incluse au moment de la transmission de la demande d’examen. Consultez la section 7, Accommodements pour les examens, pour obtenir davantage de renseignements.
Le candidat peut passer les examens en personne dans un centre d’examen ou à distance. Le candidat DOIT remplir les champs pertinents au moment de la demande. La demande doit inclure les lieux de préférence pour les centres d’examen (c.-à-d., la ville). Cependant, la préférence pour le centre d’examen ne peut être garantie.
- Des frais de modification peuvent être appliqués à toute demande de modification d’une demande présentée par un candidat après l’envoi de celle-ci.
- Veuillez consulter l’annexe A du Guide du candidat et la [liste du matériel](#) (en anglais seulement) pour prendre connaissance des exigences minimums et des recommandations. Pour accéder à l’examen, vous devez satisfaire à toutes les exigences de système indiquées dans la colonne « minimum ». Sans exception. Les candidats satisfaisant aux exigences minimums pourraient tout de même rencontrer des difficultés les empêchant de se connecter à la plateforme d’examen. Par conséquent, les candidats sont fortement encouragés à s’assurer que leur matériel respecte les recommandations indiquées à la colonne « recommandé ». Les examens ne seront pas reportés pour des raisons techniques.

Les candidats DOIVENT s’assurer que toutes les coordonnées indiquées dans la demande d’examen sont à jour et que l’adresse courriel est exacte. Des renseignements importants sur l’examen et les résultats de l’examen final seront envoyés à l’adresse courriel au dossier. Veuillez aviser le bureau d’Échographie Canada si vos coordonnées changent entre le moment où vous présentez votre demande et la publication des résultats. Le candidat est responsable de s’assurer qu’Échographie Canada dispose de ses coordonnées à jour.

Remarque : Les courriels peuvent être redirigés vers des dossiers de pourries/courrier indésirable. Le candidat doit vérifier ces dossiers s'il ne reçoit pas de courriel dans sa boîte de réception. Veuillez vous assurer que votre demande est complète. Si vous ne recevez pas de courriel dans les 24 heures suivant la présentation de la demande, veuillez écrire à Échographie Canada à examinfo@sonographycanada.ca.

5.3 Approbation de la demande d'examen et avis

Lorsqu'ils présentent une demande, les candidats reçoivent un courriel d'accusé de réception contenant des renseignements importants. Ce courriel confirme UNIQUEMENT la réception de la demande et ne signifie pas que celle-ci a été approuvée. Échographie Canada examinera les demandes d'examen transmises au fur et à mesure qu'elles seront reçues et déterminera si elles sont approuvées.

Demande approuvée :

Si un candidat satisfait à toutes les exigences d'admissibilité, que sa demande est complète et que les frais sont payés, il sera autorisé à passer les examens demandés. Les candidats approuvés recevront un courriel d'approbation pour chaque examen à une date proche de la date de l'examen, confirmant que le candidat a été autorisé à se présenter à l'examen. Ce courriel sera différent en fonction de l'examen, à savoir s'il est administré à distance avec surveillance ou en personne dans un centre d'examen.

Demande refusée :

Si le candidat ne satisfait pas aux exigences d'admissibilité pour les examens de Sonographie Canada ou si sa demande est incomplète, il recevra un avis par courriel expliquant pourquoi sa demande a été refusée. Remarque : le programme d'études doit fournir les documents requis avant que la demande ne soit approuvée.

Si un candidat n'a toujours pas reçu de courriel d'approbation ou de refus trois semaines avant la date d'examen prévue, celui-ci doit communiquer immédiatement avec Échographie Canada à examinfo@sonographycanada.ca.

Remarque : Les courriels peuvent être redirigés vers des dossiers de pourries/courrier indésirable. Le candidat doit vérifier ces dossiers s'il ne reçoit pas de courriel dans sa boîte de réception.

5.4 Choix de langue pour les examens

Les examens de base et de généralistes d'Échographie Canada sont offerts en français et en anglais. Les examens cardiaques et vasculaires sont actuellement offerts en anglais.

Échographie Canada recommande aux candidats qui souhaitent passer ses examens en anglais, mais pour qui l'anglais n'est pas la langue maternelle, de réussir l'un des suivants :

- L'internet-based (iBT) TOEFL (Test of English as a Foreign Language) avec une note globale d'au moins 73 et d'au moins 21 pour l'expression orale.
- Le TOEFL sur papier avec une note d'au moins 500 et un TSE d'au moins 40.
- L'IELTS (International English Language Testing System) — académique (AC) avec une note globale d'au moins 6 et une note d'au moins 6 pour l'expression orale.
- L'IELTS (International English Language Testing System) test – general training (GT) avec une note globale d'au moins 6 et une note d'au moins 6 pour l'expression orale.

- Le MELA (Michener English Language Assessment) avec une note d'au moins 8 pour la lecture, l'écoute et l'expression orale et d'au moins 7 à l'écrit.

Remarque : Les recommandations d'Échographie Canada en matière de maîtrise de la langue sont conformes aux exigences pour l'inscription dans les provinces réglementées. Les candidats qui présentent une demande d'inscription dans une province réglementée doivent démontrer leur maîtrise de la langue. Les candidats sont encouragés à étudier les exigences d'inscription du lieu où ils prévoient chercher un emploi.

6. Accommodements pour les examens

Échographie Canada s'efforce de mettre ses examens à la disposition de toute personne ayant satisfait aux conditions préalables et qui est jugée admissible. Échographie Canada reconnaît la diversité des candidats et s'efforce de faciliter l'accès à ses examens, sans égard à leurs capacités, leurs obligations religieuses ou d'autres obstacles.

Si un handicap ou une déficience, une obligation religieuse ou un autre obstacle limite la capacité du candidat à participer à l'examen comme prévu, une demande d'accommodements pour l'examen peut être présentée à Échographie Canada.

Les mesures d'accommodements à l'examen peuvent être un ajustement ou une modification des conditions d'examen normales conçues pour permettre la participation d'un candidat sans compromettre la validité ou l'intégrité des examens d'Échographie Canada, en offrant un avantage injuste au candidat ou en imposant une contrainte excessive à Échographie Canada.

Pour présenter une demande d'accommodements pour un examen, veuillez remplir la section Accommodements pour les examens dans la demande. Veuillez inclure une description des mesures requises et des suggestions pour leur mise en œuvre. Les documents justificatifs suivants sont requis pour les accommodements en raison d'un handicap ou d'une déficience pour les candidats d'un programme accrédité :

- Une lettre sur papier à en-tête officiel de l'établissement signée par un représentant du programme ou de l'établissement décrivant les mesures d'accommodements similaires qui vous ont été fournies pour les examens de votre programme de formation en échographie médicale diagnostique.

Pour les candidats suivant une voie alternative ou ceux ayant besoin d'accommodements après l'obtention du diplôme, veuillez transmettre les suivants :

- Une lettre sur papier à en-tête officiel signée par un médecin, une infirmière praticienne ou un psychologue, qui :
 - Indique que ce fournisseur de soins a évalué votre handicap au cours des cinq (5) dernières années.
 - Décrit clairement vos limitations fonctionnelles actuelles.
 - Recommande et appuie les accommodements demandés, comme ils sont énoncés dans le présent formulaire.

Échographie Canada se réserve le droit de demander des documents supplémentaires, si nécessaire, pour compléter son évaluation d'une demande d'accommodements. Les demandes seront étudiées

dans leur intégralité, et Échographie Canada collaborera avec le candidat et l'organisation d'administration des examens pour s'assurer que les accommodements peuvent être offerts. La décision finale concernant la demande d'accommodements sera envoyée aux candidats par courriel au plus tard 2 semaines avant la date de l'examen. Chaque demande sera traitée de façon confidentielle et individuelle.

Remarque : Échographie Canada ne traitera pas les formulaires et les documents incomplets. Les candidats doivent s'assurer qu'ils ont fourni tous les renseignements demandés et que les formulaires sont entièrement remplis et lisibles au moment de transmettre la demande.

7. Notation des examens.

Les examens d'Échographie Canada sont informatisés; par conséquent, les résultats seront générés électroniquement. Les éléments d'examen (questions) seront notés comme corrects ou incorrects. Aucune pénalité ne sera appliquée pour les réponses incorrectes.

Échographie Canada travaille avec un spécialiste de la psychométrie pour toutes les mises à jour du plan d'examen pour appliquer la méthode Angoff modifiée d'établissement des normes et déterminer la note de passage (également appelée « note minimale ») pour chaque examen d'Échographie Canada. Dans le cadre de cette méthode, un groupe d'experts examine chaque élément et estime le niveau de rendement attendu d'un candidat. La moyenne de ces estimations produit une note de passage originale pour les examens dans chaque domaine de contenu.

Une fois la note de passage originale est établie, Échographie Canada utilise un deuxième processus psychométrique nommé « équivalence » pour établir la norme pour les formulaires d'examen ultérieurs en vertu du même plan. Ce processus implique qu'un spécialiste de la psychométrie réalise des analyses statistiques sur tous les nouveaux formulaires d'examen pour calculer les notes de réussite en fonction de la note de passage originale.

Chaque formulaire d'examen est créé à l'aide d'une sélection différente d'éléments; par conséquent, la note de passage variera d'un examen à l'autre. Le niveau de difficulté de chaque formulaire d'examen varie également en fonction des éléments sélectionnés. Ainsi, la note de passage des examens plus faciles sera plus élevée que celle des examens difficiles. Ainsi, un candidat ne sera pas involontairement pénalisé pour un examen plus difficile. De même, un candidat ne tirera aucun avantage d'un examen plus facile.

Échographie Canada utilise ces méthodes psychométriques pour créer un mécanisme de test valide et fiable qui est équitable pour les candidats et qui convient à un processus national d'accréditation. Avant la notation des examens fondés sur les connaissances, les questions d'examen seront assujetties à une évaluation statistique pour garantir que les questions à faible rendement sont exclues des résultats des examens des candidats. Ces ajustements sont effectués avant que les résultats ne soient communiqués aux candidats. Les candidats tirent profit de ces ajustements, qui contribuent à la fiabilité et à l'équité de l'évaluation.

8. Se préparer aux examens d'Échographie Canada

Outre l'étude indépendante, plusieurs ressources sont mises à la disposition des candidats pour les aider à se préparer aux examens de certification.

8.1 Plans d'examen et Profils de compétences nationaux

En préparation à l'examen, les candidats doivent consulter les [Profils de compétences nationaux](#) et les [plans d'examens](#) de base, généraliste, vasculaire et cardiaque disponibles sur le site Web d'Échographie Canada. Des documents de référence sont également proposés sur la page des plans d'examens.

8.2 Tutoriel de la plateforme d'examen

Avant la date d'un examen, les candidats recevront un lien vers un « tutoriel d'examen » conçu pour présenter la navigation dans la plateforme informatique utilisée pour les examens d'Échographie Canada.

Remarque : Il ne s'agit pas d'un exemple d'examen; le tutoriel vise uniquement à se familiariser avec la plateforme informatique avant la date de l'examen.

Ces questions sont présentées dans le style de question d'examen d'Échographie Canada. Le tutoriel présentera soit un modèle de question « indépendante », soit un modèle de question renvoyant à une image ou à un clip vidéo correspondant. Les candidats doivent passer le tutoriel en revue pour se familiariser avec les outils de l'interface d'examen.

8.3 Examens de pratique

Les examens pratiques sont maintenant en vente [ici](#) sur le site Web d'Échographie Canada. Les candidats doivent être prêts à lire et à répondre à une question d'examen dans un délai d'une (1) minute. Remarque : À l'heure actuelle, un seul examen pratique est offert pour chaque domaine de contenu. N'achetez pas un deuxième examen dans un autre domaine, car les questions seront les mêmes.

9. Retrait de l'examen et remboursements

Les candidats qui souhaitent retirer complètement leur demande d'examen doivent en aviser Échographie Canada avant les dates de retrait indiquées sur la [page Web Dates d'examen](#). Les candidats seront remboursés pour les frais acquittés (moins les frais obligatoires de traitement de demande, qui ne sont pas remboursables).

Le formulaire de retrait de l'examen et de remboursement est accessible sur le site Web d'Échographie Canada. Le formulaire dûment rempli doit être envoyé par courriel à examinfo@sonographycanada.ca et reçu avant la date limite.

10. Notification des résultats d'examen

Échographie Canada communiquera les résultats d'examen aux candidats environ 4 à 6 semaines après la date d'administration au moyen d'une lettre d'avis de résultats indiquant la réussite ou l'échec.

Si un candidat réussit le ou les examens et qu'il a détient un ÉCCC valide, il se verra accorder les titres de compétences applicables, qui seront également décrits dans la lettre d'avis de résultats. En plus de cette

lettre, les candidats retenus ayant réussi recevront un certificat officiel d'Échographie Canada indiquant l'inscription et les titres de compétences accordés.

Un candidat qui échoue à l'examen ou aux examens pourrait être autorisé à repasser l'examen à une date ultérieure. Les candidats admissibles sont encouragés à prendre des mesures correctives pour améliorer leurs chances de réussite avant de présenter une nouvelle demande d'examen. Les candidats ayant échoué recevront un rapport de performances comparant leurs résultats dans chaque domaine de compétences à ceux des candidats. Ces rapports sont envoyés environ 2 à 3 semaines après l'avis des résultats.

11. Communication des résultats des examens aux programmes accrédités

Échographie Canada fournit un rapport statistique sur la réussite des étudiants et des diplômés des programmes d'échographie accrédités. Ce rapport résume tous les candidats qui ont passé l'examen du programme de formation accrédité. Il n'inclut pas les noms ou les notes individuelles des étudiants et il est fourni aux programmes pour soutenir l'amélioration continue de la qualité.

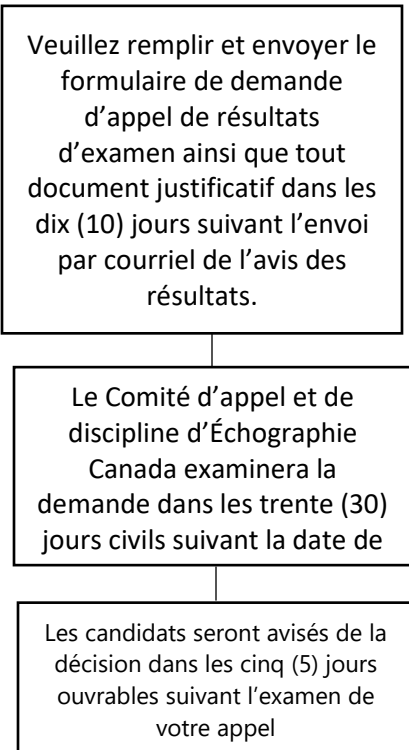
12. Appel des résultats d'examen

Les examens informatisés à choix multiples ne sont généralement pas sujets à des erreurs de notation. Si un élément de l'examen est mal construit ou que la bonne réponse n'est pas bien codée, une analyse statistique est utilisée pour déceler la situation et prendre des mesures correctives, y compris ignorer la question dans la notation de l'examen. Cette analyse est effectuée avant que les résultats de l'examen ne soient communiqués aux candidats. Par conséquent, il n'y a aucune marge d'ajustement ou discrétionnaire dans le calcul de la note d'un candidat.

Les candidats dont les droits d'inscription ont été perdus faute de s'être présentés à l'examen ou qui ont échoué peuvent interjeter appel pour les motifs suivants :

- Une situation indépendante de la volonté du candidat causant son absence.
- Conditions d'examen perturbatrices le jour de l'examen.
- Une situation médicale compromettant la performance du candidat.

Les candidats qui souhaitent interjeter appel doivent remplir le [Formulaire de demande d'appel de l'examen de certification](#), qui est accessible sur le site Web. Le formulaire et toute documentation justificative doivent être entièrement remplis et présentés, ainsi que des frais de **300 \$ dans les dix (10) jours civils suivants la notification par courriel des résultats**. Le Comité d'appel et de discipline d'Échographie Canada étudie les demandes d'appel et ces examens sont réalisés dans les 30 jours civils suivant la date de clôture des appels. Les candidats seront avisés de la décision dans les cinq jours ouvrables suivant l'examen.



Si la décision du comité entraîne l'annulation d'une tentative d'examen fondé sur les connaissances, l'appelant se verra rembourser les frais de recours. Les frais d'examen pourraient également lui être remboursés. Le remboursement est effectué sur la carte de crédit indiquée sur le formulaire de demande original, sauf indication contraire de l'appelant.

13. Inscription à d'Échographie Canada et renouvellement

Après avoir réussi les examens de certification d'Échographie Canada et le ÉCCC TM, les candidats auront satisfait aux normes canadiennes les plus élevées et seront admissibles à l'inscription à Échographie Canada pour les titres de compétences pertinents. Cela garantit aux employeurs de partout au Canada que les inscrits d'Échographie Canada respectent ces normes d'admission à la profession.

Les inscrits doivent conserver leurs titres de compétences en adhérant au programme de développement professionnel continu (DPC). Le programme de DPC exige que les inscrits réalisent 40 crédits de DPC tous les trois ans (chaque période de trois ans commence le 1^{er} janvier de la première année et se termine le 31 ^{décembre} de la troisième année). La période de trois ans pour les nouveaux inscrits commence officiellement le 1^{er} janvier suivant l'obtention du ou des titres de compétences. Les renseignements sur le programme de DPC sont accessibles sur le site Web d'Échographie Canada.

La date limite annuelle pour le renouvellement de l'inscription à d'Échographie Canada et le paiement des frais est le 30 avril. Une nouvelle carte d'inscription à Échographie Canada sera remise à cette date. Une assurance responsabilité professionnelle est également offerte aux membres. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter [ce lien concernant l'ARP](#). Dans les provinces où l'échographie est réglementée, les échographistes accrédités doivent s'inscrire auprès de l'organisme de réglementation provincial pour y exercer la profession.

14. Lignes directrices de la pratique professionnelle

les lignes directrices de la pratique professionnelle d'Échographie Canada sont la norme d'admission à la profession pour les échographistes canadiens en matière de prestation de soins sécuritaires, efficaces, de haute qualité et éthiques aux patients. Elles sont fondées sur les Profils de compétences nationaux d'Échographie Canada, les sondages nationaux sur l'exercice de la profession et sur l'examen des normes et des lignes directrices de pratique nationales et internationales. Elles doivent être considérées comme un document de référence pour toutes les lignes directrices canadiennes en milieu de travail.

Ces politiques, énoncés de position et lignes directrices de pratique fondés sur des données probantes visent à être utilisés par les échographistes, les éducateurs et les employeurs praticiens pour garantir l'excellence de la pratique d'une échographie de qualité élevée, sécuritaire et éthique partout au Canada.

On s'attend à ce que les membres accrédités d'Échographie Canada respectent le Code de déontologie, le Code de conduite et le champ d'exercice d'Échographie Canada, tous accessibles aux fins d'examen à partir du présent document.

Les membres qui ne se conforment pas à ces exigences et à ces politiques, qui contreviennent à leur code de déontologie, à leur champ d'exercice ou au Code criminel du Canada, ou qui agissent de façon contraire aux intérêts de Sonographie Canada, peuvent être suspendus ou expulsés.

15. Confidentialité et sécurité des examens/actes malhonnêtes

Sonographie Canada s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité de son processus d'examen et de son matériel. Cette politique et cette entente doivent s'appliquer avant, pendant et après les examens, afin d'éliminer la possibilité qu'un candidat obtienne un avantage injuste et d'éviter les frais de remplacement du matériel d'examen en cas de violation de la sécurité.

Tous les documents d'examen d'Échographie Canada sont la propriété d'Échographie Canada et sont protégés par le droit d'auteur. Des mesures de sécurité rigoureuses ont été mises en œuvre pour assurer le maintien de l'intégrité du processus d'examen et du matériel. Ces mesures ont été créées pour garantir que le matériel d'examen est toujours protégé pendant son élaboration, son examen, sa reproduction, son transport, son élimination, sa présentation le jour de l'examen, sa réalisation et pendant son évaluation à des fins de notation.

Échographie Canada applique rigoureusement sa politique de sécurité des examens, comme elle est énoncée dans le présent document. Les candidats qui enfreignent la politique présentée ici peuvent être invités à arrêter l'examen et pourraient ne pas recevoir leurs résultats ou voir ceux-ci déclarés nuls et non avenus.

Si un candidat présente sciemment des renseignements frauduleux ou déforme les faits dans sa demande d'examen ou dans d'autres formulaires de demande connexes, Échographie Canada prendra les mesures appropriées, qui peuvent comprendre le refus permanent ou le retrait de l'autorisation de se présenter aux examens, l'annulation des résultats de l'examen ou de l'inscription à Échographie Canada.

Échographie Canada dispose de procédures de contrôle et de surveillance pour repérer et documenter les inconduites en matière d'examen, y compris s'adresser aux candidats qui réalisent l'examen par des moyens frauduleux.

Les candidats doivent examiner et accepter les modalités de la présente déclaration d'entente du candidat avant de commencer chaque examen. Les candidats qui n'acceptent pas les modalités de la déclaration d'entente ne pourront pas passer l'examen et n'auront pas droit au remboursement des frais.

- J'ai lu et je comprends parfaitement le Guide du candidat d'Échographie Canada, ainsi que toutes les sections et les annexes qui s'y trouvent, et j'accepte de m'y conformer.
- L'examen de certification d'Échographie Canada est hautement confidentiel. Les questions d'examen sont la propriété d'Échographie Canada, et la divulgation non autorisée des questions d'examen est strictement interdite, tout comme tout enregistrement ou mémorisation des questions d'examen, quelle que soit l'intention. En acceptant cette déclaration d'entente, vous acceptez de préserver la confidentialité des questions de l'examen d'accréditation d'Échographie Canada.
- Vous devez préserver la confidentialité du contenu de l'examen confidentiel, même après l'examen. Cela inclut, mais sans s'y limiter, de ne pas discuter du contenu avec une autre personne qui aurait passé l'examen avant vous, avec vous ou qui ne l'a pas encore passé.

16. [Coordonnées de la personne-ressource](#)

Pour toute question ou préoccupation concernant les examens d'Échographie Canada ou les consignes du présent Guide du candidat, veuillez communiquer avec le coordonnateur ou l'administrateur de la certification d'Échographie Canada par courriel à examinfo@sonographycanada.ca.

Sonographie Canada vous souhaite beaucoup de succès lors de vos examens d'accréditation et espère vous accueillir dans les rangs des échographistes canadiens accrédités.